

# **FCP AXIS AAA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 22 Mars 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS AAA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 2.476.372 dinars, un actif net de 2.467.879 dinars et une valeur liquidative égale à 105,181 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

1. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis AAA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

2. Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 et liés à la propagation de la pandémie de COVID-19 courant 2020. Cette note décrit l'impact de ces événements exceptionnels sur l'activité du fonds commun de placement à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 31 mars 2020.

Ces événements risqueront d'avoir une répercussion sur l'activité du fonds. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances du fonds ne peut être estimé de façon fiable à la date de ce rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La Direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

### **Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement**

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 mai 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**TUNISIE AUDIT ET CONSEIL**  
**Lamjed BEN MBAREK**

**Bilan arrêté au 31 décembre 2019**  
(Exprimé en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1.1</b>	<b>1 964 115</b>	<b>2 171 298</b>
a. Obligations et valeurs assimilées		1 964 115	2 171 298
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.1.2</b>	<b>511 157</b>	<b>560 580</b>
a- Placements monétaires		502 120	147 444
b- Disponibilités		9 037	413 136
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.1.3</b>	<b>1 100</b>	<b>646</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 476 372</b>	<b>2 732 524</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.1.4</b>	<b>2 477</b>	<b>2 481</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.1.5</b>	<b>6 016</b>	<b>6 680</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 493</b>	<b>9 161</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.1.6</b>	<b>2 378 973</b>	<b>2 624 911</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>88 906</b>	<b>98 452</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	21
b - Sommes distribuables de l'exercice		88 900	98 431
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 467 879</b>	<b>2 723 363</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 476 372</b>	<b>2 732 524</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**  
**(Exprimé en dinar)**

	Note	Exercice clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2.1</b>	<b>87 260</b>	<b>102 623</b>
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		87 260	102 623
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2.2</b>	<b>24 599</b>	<b>21 346</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>111 859</b>	<b>123 969</b>
CH1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(16 145)	(17 781)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>95 714</b>	<b>106 188</b>
CH2- Autres charges	4.2.4	(6 519)	(3 122)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>89 195</b>	<b>103 066</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(295)	(4 635)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>88 900</b>	<b>98 431</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		295	4 635
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 499	8 731
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		11 819	(2 614)
Frais de négociation de titres		-	(88)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>115 513</b>	<b>109 095</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**  
(Exprimé en dinars)

	<b>Exercice clos le</b>	
	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>115 513</b>	<b>109 095</b>
a- Résultat d'exploitation	<b>89 195</b>	<b>103 066</b>
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 499	8 731
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 819	(2 614)
d- Frais de négociation de titres	-	(88)
<b>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(98 444)</b>	<b>(104 027)</b>
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(272 553)</b>	<b>(154 184)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>2 512 332</b>	<b>1 436 887</b>
- Capital	2 429 800	1 411 800
- Régularisation des sommes non distribuables	18 124	2 962
- Régularisation des sommes distribuables	64 408	22 125
<b>b / Rachats</b>	<b>(2 784 885)</b>	<b>(1 591 071)</b>
- Capital	(2 700 491)	(1 560 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 689)	(3 411)
- Régularisation des sommes distribuables	(64 705)	(26 760)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(255 484)</b>	<b>(149 116)</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	2 723 363	2 872 479
En fin de l'exercice	2 467 879	2 723 363
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	26 161	27 652
En fin de l'exercice	23 463	26 161
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,181</b>	<b>104,100</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,65%</b>	<b>3,83%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2019**

### **1. PRESENTATION DU FONDS**

« FCP AXIS AAA » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds FCP AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

### **2. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2019, le fonds FCP AXIS AAA détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compte du 1er janvier 2018 (BTA juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition.

### **3.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :**

**4.1. Notes explicatives du bilan**

**4.1.1. Portefeuille titres**

Le portefeuille titres est arrêté au 31 Décembre 2019 à 1964115 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
BTA 5.6%_AOUT 2022	400	383 720	403 051	16,28%
BTA 5.6%_AOUT 2022	50	47 575	50 290	2,03%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 300	201 388	8,13%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	192 100	201 563	8,14%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 900	201 516	8,14%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 700	201 469	8,14%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 500	201 421	8,13%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 300	201 374	8,13%
BTA 5.6%_AOUT 2022	200	191 180	201 265	8,13%
BTA 6%_JUIN 2021	45	44 100	45 863	1,85%
BTA6.5%_11 JUIN 2025	40	34 400	36 610	1,48%
BTA6.5%_11 JUIN 2025	20	17 270	18 305	0,74%
<b>Total</b>		<b>1 868 045</b>	<b>1 964 115</b>	<b>79,32%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » se détaillent comme suit

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2018	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus (moins) values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
BTA 5.6%_AOUT 2022	383 720					383 720
BTA 5.6%_AOUT 2022	47 575					47 575
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA 5.6%_AOUT 2022	192 100					192 100
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 900					191 900
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 700					191 700
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 500					191 500
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA 5.6%_AOUT 2022	191 180					191 180
BTA 6%_JUIN 2021	44 100					44 100
BTA 6%_AVRIL 2023		91 930	97 000	91 930	5 070	-
BTA 5.5%_MARS 2019	265 850		259835	265 850	(6 015)	-
BTA6.5_11 JUIN 2025		258 000	225 420	223600	1820	34 400
BTA6.5_11 JUIN 2025		922 670	916 344	905400	10944	17 270
<b>Total</b>	<b>2 082 225</b>	<b>1 272 600</b>	<b>1 498 599</b>	<b>1 486780</b>	<b>11819</b>	<b>1 868 045</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 511157DT au 31 Décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
<b>Placements monétaires (Bons de trésor à CT)</b>	<b>480 153</b>	<b>502 120</b>	<b>20,28%</b>
BTCT7.60%_52 semaines_05/05/2020	62 278	62 339	2,52%
BTCT 7.65%_52 semaines_11/02/2020	10 894	10 902	0,44%
BTCT 7.65%_52 semaines_11/02/2020	15 858	15 860	0,64%
BTCT 7.65%_52 semaines_31/03/2020	19 600	19 620	0,79%
BTCt 7.30%_52 semaines_15/01/2020	371 523	393 399	15,89%
<b>Disponibilités</b>		<b>9 037</b>	<b>0,36%</b>
Dépôts à terme AMEN BANK		9 037	0,36%
<b>Total</b>	<b>480 153</b>	<b>511 157</b>	<b>20,64%</b>

#### 4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 un montant de 1100 DT contre un montant de 646 DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Autres débiteurs	381	-
Compte d'attente	719	646
<b>Total</b>	<b>1 100</b>	<b>646</b>

#### 4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 2477DT contre 2481DT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Gestionnaire	953	956
Dépositaire	1 524	1 525
<b>Total</b>	<b>2 477</b>	<b>2 481</b>

#### 4.1.5. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 6016DT contre 6680DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
CMF	260	261
Commissaire aux comptes	4 208	4 695
Publications	1 325	1 724
Etat, retenue à la source	223	-
<b>Total</b>	<b>6 016</b>	<b>6 680</b>

#### **4.1.6. Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

##### **Capital au 31/12/2018**

Montant	2 624 911
Nombre de titres	26 161
Nombre de porteurs de parts	31

##### **Souscriptions réalisées**

Montant	2 429 800
Nombre de titres émis	24 298
Nombre de porteurs de parts nouveaux	11

##### **Rachats effectués**

Montant	2 700 491
Nombre de titres rachetés	26 996
Nombre de porteurs de parts sortants	5

##### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 819
Frais de négociation de titres	-
Droits de sortie	-
Régularisation des sommes non distribuables	(1 565)

##### **Capital au 31/12/2019**

Montant	2 378 973
Nombre de titres	23 463
Nombre de porteurs de parts	37

#### 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

##### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à 87260DT contre 102623DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTA	87 260	102 623
<b>Total</b>	<b>87 260</b>	<b>102 623</b>

##### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 24599DT contre 21346DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTCT	23 337	19 449
Revenus des autres placements (agios créditeurs)	1 262	1 897
<b>Total</b>	<b>24 599</b>	<b>21 346</b>

##### 4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 16145DT contre 17781DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunérations du gestionnaire	10 195	11 831
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>16 145</b>	<b>17 781</b>

##### 4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 6519DT contre 3122DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Redevance CMF	2 448	2 841
Honoraires Commissaire aux comptes	3 791	-
Commissions bancaires	268	270
Impôts taxes et Versements Assimilés	12	11
<b>Total</b>	<b>6 519</b>	<b>3 122</b>

## 5. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,767	4,739	5,373	4,835	5,932
Charges de gestion des placements	(0,688)	(0,680)	(0,726)	(0,659)	(0,712)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,079</b>	<b>4,059</b>	<b>4,647</b>	<b>4,176</b>	<b>5,220</b>
Autres charges	(0,278)	(0,119)	(0,133)	(0,211)	(0,279)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,801</b>	<b>3,940</b>	<b>4,514</b>	<b>3,965</b>	<b>4,941</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	(0,177)	(0,752)	(0,288)	(1,065)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,789</b>	<b>3,763</b>	<b>3,762</b>	<b>3,677</b>	<b>3,876</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,013	0,177	0,752	0,288	1,065
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,618	0,334	0,180	0,090	(0,011)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,504	(0,100)	0,309	0,107	0,112
Frais de négociation de titres	0,000	(0,003)	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,122</b>	<b>0,231</b>	<b>0,489</b>	<b>0,196</b>	<b>0,101</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,923</b>	<b>4,171</b>	<b>5,003</b>	<b>4,161</b>	<b>5,042</b>
Droits d'entrée et droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,122</b>	<b>0,231</b>	<b>0,489</b>	<b>0,196</b>	<b>0,101</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,067)	(0,011)	(0,078)	(0,011)	(0,032)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,055</b>	<b>0,220</b>	<b>0,411</b>	<b>0,185</b>	<b>0,069</b>
Distribution de dividendes	3,763	3,762	3,677	3,876	3,379
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,181</b>	<b>104,100</b>	<b>103,879</b>	<b>103,383</b>	<b>103,397</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des Placements / actif net moyen	0,62%	0,63%	0,59%	0,59%	0,54%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,11%	0,11%	0,19%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	3,63%	3,64%	3,57%	3,83%

## 6. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion du "FCP AXIS AAA" est confiée à la société "BMCE Capital Asset Management".

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 10 195 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2019. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 DT H.T et un maximum de 15 000 DT H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2019.

## 7. NOTE AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

### - Continuité de l'exploitation :

A l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation du FCP AXIS AAA s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêt des états financiers par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

### - Variation de la valorisation des Bons de Trésor Assimilables :

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les Bons de Trésor Assimilables ne peut être mesuré de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement du 31 mars 2020.